

BLAINVILLOIS



Mars 2016

ACTUALITÉS

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)

Depuis 1991, la commune conduit une politique volontariste en direction de la petite enfance et de la jeunesse, grâce au soutien de la CAF.

La coopération CAF / commune a permis de proposer aux familles des services adaptés tels que les crèches, les garderies périscolaires, la ludothèque et le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) tout en assurant un encadrement de qualité, des tarifs accessibles et des structures adaptées pour l'accueil des enfants de moins de 12 ans dans les meilleures conditions.

La ville a donc renouvelé son partenariat avec la CAF 54 pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

En signant la reconduction du CEJ, la commune manifeste clairement sa volonté de poursuivre sa politique dans un contexte budgétaire de plus en plus difficile. Développer le secteur petite enfance jeunesse permet de remplir un double objectif :

- mieux répondre aux besoins de la population en améliorant la qualité de l'accueil
- pérenniser ces services sur le long terme car ils contribuent à l'attractivité de la commune et du territoire.

Il est bien évident que nous ne souhaitons pas voir baisser la qualité de ces services à la population et le CEJ permet l'amélioration de la formation et des pratiques ainsi que la professionnalisation des agents.

Ce document engage la ville à maintenir des efforts financiers importants mais indispensables pour pérenniser les actions engagées.

En effet, la commune participe au financement des structures enfance-jeunesse à hauteur de 50 % du coût annuel global (990 000 € environ) ; bien entendu, il engage la CAF par le versement de prestations conséquentes puisqu'elles atteindront, entre 2015 et 2018, plus de 193 000 € annuellement au titre du CEJ en plus des prestations de service versées chaque année d'un montant de près de 150 000 €.

Soyez assurés que toute l'équipe municipale se mobilise pour que vos enfants soient accueillis dans les meilleures conditions. De plus, nous souhaitons proposer, dès cet été, des animations en faveur des plus grands (12-16 ans) et ainsi continuer à développer notre politique jeunesse.



INFOS PRATIQUES

VOYAGE DES ANCIENS

Offert par le CCAS pour les Anciens de la commune (sont concernées les personnes ayant reçu une invitation pour le Repas des Anciens).

Destination :

Verdun pour le repas et spectacle "Des Flammes à la Lumière" le vendredi 8 juillet – départ 17 heures – retour vers 2 heures – places limitées – **inscriptions en Mairie jusqu'au 30 avril 2016 impérativement.**

CCVM

Ramassage objets hétérogènes

Prochain ramassage le **mercredi 6 avril**. Rappel : les objets hétérogènes seront sortis la veille au soir après 20 h 00.

Opération compost

Samedi 9 avril de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 - parking du collège.

Contact : CCVM

03 83 71 43 62 - www.ccvm54.fr

BIENVENUE

Le bureau de tabac 24 bis rue du Maréchal Leclerc change de propriétaire et devient Tabac DUMAS.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

CARNAVAL DES CRÈCHES

Mercredi 9 mars

Crèche Bergamote :

15 h 15 départ du défilé dans les rues (si le temps le permet) suivi d'un goûter.

Crèche Les P'tit Moussets :

16 h 30 (pas de défilé) mais un goûter.



INFOS MUNICIPALES

CÉRÉMONIES

Samedi 19 mars

54^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie

17 h 30 Monument aux Morts de VIGNEULLES

17 h 45 Monument aux Morts de BARBONVILLE

18 h 00 Monument aux Morts de CHARMOIS

18 h 15 Monument aux Morts de DAMELEVIÈRES

18 h 30 Monument aux Morts de BLAINVILLE + Décoration

A l'issue des cérémonies, un vin d'honneur sera offert par la Municipalité de Blainville-sur-l'Eau – Maison des Fêtes et de la Culture.

TRAVAUX NOUVELLE DÉCHÈTERIE

Les travaux relatifs à la nouvelle déchèterie vont débiter d'ici à la fin du mois de mars.

Afin de sécuriser le futur accès à la nouvelle déchèterie, le panneau d'entrée d'agglomération de la ville coté Mont Sur Meurthe va être déplacé.

Cette opération sera réalisée par la Direction Départementale d'Aménagement prochainement.

La vitesse entre le nouvel emplacement et l'emplacement actuel sera donc réduite à 50 km/h.

INFORMATION

Les travaux d'extension du cimetière débiteront en mars pour une durée d'environ 3 semaines.



CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez le compte-rendu détaillé sur blainvillesurleau.fr rubrique Citoyen et sur les panneaux d'affichage de la Mairie.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FÉVRIER 2016

Le compte-rendu du 9 décembre 2015 est validé à la majorité - 6 abstentions.

Dotations globales de fonctionnement 2016 – Recensement de la longueur de voirie communale

Le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications et les chiffrages en intégrant des parcelles privées à usage public dans le domaine public routier pour un total de 2,471 kilomètres.

Admissions en non-valeur – Budgets Commune et Pôle Bergamote – Mirabelle

Une admission en non-valeur d'un montant de 122,30€ est validée à l'unanimité.

Fêtes et cérémonies – Détail des imputations au compte 6232 de la compatibilité M14

Une description du compte 6232 est effectuée. Il est décidé à l'unanimité d'affecter les dépenses précisées au compte 6232 dans la limite des crédits inscrits au budget.

Demande de subvention de l'association "L'Entre-Deux-Eaux"

Il est accordé à l'unanimité à l'association « L'Entre Deux Eaux » une subvention exceptionnelle de 450€ pour couvrir une partie des frais de l'organisation de son intervention lors de la foire de printemps du 1^{er} mai 2016.

Convention d'objectifs et de moyens – Association "les libellules"

Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer la convention d'objectifs et de moyens pour l'année scolaire 2015-2016.

GRDF – Montant de la redevance pour occupation du domaine public

Le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public est validé à l'unanimité.

Centre Communal d'Action Sociale – Subvention de fonctionnement 2016

La demande d'acompte de subvention de 30 000€ est accordée à l'unanimité.

Mise à jour du Document Unique des Risques Professionnels

Il est accepté, à l'unanimité, la mise à disposition de la commune d'un conseiller de prévention pour mener à bien la démarche de prévention des risques professionnels à compter du 29 février 2016.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées (PDIPR)

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

École Municipale d'Enseignements Artistiques.

Les propositions de tarification pour les stages de danse classique et de chant choral sont adoptées à l'unanimité. 19€ (Blainvillois et membre de l'EMEA) / 21€ autres (prix par session).

Convention avec le SDIS.

Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer la convention de disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail.

INFOS DIVERSES

ATELIERS INFORMATIQUES



Vous souhaitez vous familiariser ou vous perfectionner avec les outils numériques (ordinateurs, tablettes etc...).

N'hésitez pas à venir découvrir les ateliers informatiques organisés par le CCAS de Blainville-sur-l'Eau, ouverts à tous.

Possibilité d'apporter son matériel ou d'utiliser les ordinateurs mis à disposition.

Ces ateliers fonctionnent deux fois par mois :

les vendredis de 18 h 00 à 19 h 30 à la Médiathèque.

Ils sont encadrés, dans une ambiance conviviale, par un professionnel qui saura se mettre à votre écoute que vous soyez débutant ou plus expérimenté.

Les prochaines séances auront lieu les 4 et 18 mars.

Tarifs :

5 € pour les blainvillois

7 € pour les extérieurs.

Inscriptions auprès de Sarah CONCHERI au 07 86 85 65 09.

RAPPEL CITOYEN

STATIONNEMENT

La réglementation interdit de se garer sur une place de parking réservée aux personnes en situation de handicap dès lors que votre véhicule ne dispose par d'une carte prévue à cet effet.

En cas d'infraction constatée, l'automobiliste s'expose à une amende d'un montant de 135 euros.

En cas de majoration de l'amende, le montant peut être porté à 375 euros.

Vous risquez également la mise en fourrière de votre véhicule.

En revanche, vous ne risquez aucune perte de point de permis de conduire.



**SI TU PRENDS
MA PLACE
PRENDS
MON HANDICAP**

LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Texte fidèlement reproduit, seule la taille est changée pour permettre son insertion complète.

Madame, Monsieur,

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) casse la démocratie locale, poursuit des objectifs inacceptables d'austérité et de mise en compétition des territoires et de leurs habitants entre eux.

Afin que les décideurs économiques puissent avoir les coudées franches, elle tente de dépouiller les communes de leurs responsabilités et balaye les solidarités existantes dans les établissements publics de coopération intercommunale. Elle vise la disparition des départements dont on connaît l'importance, par leur proximité avec les populations, dans l'action sociale et la solidarité territoriale. Elle met en cause la libre administration et la clause de compétence générale qu'elle prétend restaurer, par l'organisation de conférences territoriales, débouchant sur des schémas directeurs. A travers ce projet en trois volets, ce sont également les services publics locaux qui sont visés, avec une pression accrue sur les dépenses utiles des collectivités locales. A aucun moment elle n'aborde le sujet des désengagements successifs de l'Etat qui laissent les collectivités exsangues. **Enfin, elle provoque une cassure institutionnelle entre territoires urbains et territoires ruraux, créant des disparités territoriales et une République à la carte, complètement illisible et inégalitaire, qui ne manquera pas de renforcer le sentiment de déclasserment des populations péri-urbaines.**

En Meurthe et Moselle, sont envisagées la création la métropole Nancy, et sur le Bassin Lunévillois, celle d'une Communauté d'Agglomération allant de Badonviller jusqu'à Dombasle, avec chacune à leur tête un manager trustant soit les pouvoirs des communes, soit des départements, des régions, et une partie des compétences de l'Etat, contrairement **au principe de l'égalité républicaine des territoires, alors que nous devrions au contraire, porter l'ambition d'un développement partagé s'appuyant sur un élan démocratique.**

Plus près de nous, les périmètres des communautés de communes ne sont pas encore définitivement établis. Le choix des communes concernées n'est pas toujours pris en compte ; les projets de territoires et compétences de celles-ci loin d'être réfléchis et encore moins partagés par les citoyens (fussent-ils élus de ces mêmes collectivités). Pourtant fin mars, monsieur le préfet tranchera et en imposera les périmètres.

Alors, TOUS ENSEMBLE, citoyens, syndicats, associations, réagissons et exigeons d'être associés à un vrai débat sur le développement de notre territoire, à la transformation dont il a besoin et à la meilleure manière de le faire grandir, toute réforme devrait être validée par la consultation de la population concernée et de ses élus.

Bonne lecture,

Les conseillers de « Pour Blainville, toujours en action »

Annie FARRUDJA. Jacques BOURGUIGNON. Mimi HUSSON. Christian PILLER. Martine CLAUSSE. Bertrand DANIEL. Facebook : Blainville toujours en action Courriel : blainvilletoujoursenaction@gmail.com

CULTURE - LOISIRS - DIVERS

Jeudi 10 mars - Thé dansant

14h30 - MFC. Organisé par l'association «Tout pour la recherche». Entrée 7 €.

Samedi 12 mars - Bourse à la puériculture

de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00. Salle des Fêtes de Damelevières.

Organisée par la CSF. Entrée libre.

Samedi 12 mars - Randonnée

9 h 00 - MFC.

Circuit : autour de Lenoncourt à la journée (14 km - 4 h00). Repas tiré du sac.

Organisée par le Club Vosgien.

Samedi 19 mars - Randonnée

13 h 30 - MFC. Circuit : Rehainviller le Fouxon. Organisée par le Club Vosgien.

Programme détaillé des randonnées

www.ccv54.fr.

Samedi 19 mars - Loto

20 h 00 - Salle des Fêtes de Damelevières. Organisé par l'ACBD Pétanque.

Réservations 06 84 05 53 34.

Tarifs : le carton 3 € - 4 cartons : 10 €

6 cartons : 15 €.

Jeudi 24 mars - Thé dansant

14h30 - MFC. Organisé par Amitié-Partage.

Contact : 03 83 75 91 62. Entrée 7 €.

Samedi 26 mars - Randonnée

13 h 30 - MFC.

Circuit : Mont-sur-Meurthe les 3 villages

(12 km - 3 h 00).

Organisée par le Club Vosgien.

Samedi 26 mars - Festizik

20 h 00 - Salle des Fêtes de Damelevières.

Tarif : 6 €. Contact : 06 16 56 40 06.

Sam 26 et dim 27 mars - Expo d'aquarelles

«Eau et Lumière»

10 h > 18 h - MFC.

Organisée par le club "Les Barbouill'ART". Entrée libre.

Dimanche 17 avril - Repas dansant

12 h 30 - MFC. Organisé par la FNACA.

Participation : 31 € (15,50 € de 10 à 14 ans).

Réservations avant le 11 avril au 03 83 75 05 68.

Samedi 23 avril - Soirée de la Fraternité

19 h 00 - Salle des Fêtes de Damelevières.

Organisée par l'Association Damelevières Amitiés Marocaines.

Tajine marocain et animation (15 € / adulte et 8 € / enfant de - de 12 ans).

Contact : 06 29 56 86 59 - 06 20 25 62 89.

CCAS

Mercredi 9 mars - Repas du temps libre

12h00 - MFC.

Inscription obligatoire au CCAS les mardis et jeudis (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Jeudi 17 mars - Atelier art floral

20h00 - Salle du Rampeux.

Inscriptions auprès de Sarah CONCHERI au 07 86 85 65 09 avant le 15 mars.

Tarifs : 17 € pour les Blainvillois et 20 € pour les extérieurs.

Mercredi 23 mars - Repas du temps libre

12h00 - MFC.

Inscription obligatoire au CCAS les mardis et jeudis (dernier délai le jeudi précédant le repas).

À noter :

Opération 1^{er} départ

Permanences d'inscriptions et de renseignements

mercredi 6 avril de 9 h 00 à 12 h 00

lundi 2 mai de 16 h 00 à 18 h 00

Salle des Mariages - Hôtel de Ville.

ANIMATIONS MUNICIPALES

Dimanche 27 mars - Chasse aux œufs

• de 10h00 à 10h30 (petits jusqu'à 5 ans),

• à partir de 11h00 (de 6 à 11 ans).

Rendez-vous entrée parcours de santé.

Animation gratuite - sans inscription

préalable.

MÉDIATHÈQUE L'EAU VIVE

jusqu'au 12 mars

7^{ème} concours de livres illustrés

« Écris une histoire qui se déroule au Japon sous la forme d'une BD ou d'un roman ».

Règlement et fiche d'inscription disponibles à la médiathèque ou téléchargeables sur blainvillesurleau.fr.

Vendredi 18 mars - Café-lecture

à 14 h 30 - Médiathèque.

Animation gratuite et ouverte à tous organisée par l'association les Amis de Georges.

Mercredi 30 mars - L'heure du Conte

14 h 30 à 15 h 30.

Inscriptions obligatoires avant le 29 mars. Animation gratuite.

ÉCOLE MUNICIPALE D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES (EMEA)

6 / 7 / 8 avril

INITIATION À LA DANSE CLASSIQUE

Si tu as entre 6 et 11 ans et que tu souhaites apprendre la danse classique, rejoins-nous les 6, 7, et 8 avril 2016, à l'EMEA, de 14 heures à 17 heures.

Renseignements et inscription jusqu'au 22 mars 2016 à l'EMEA - 2 rue de l'Étang (MFC) - Blainville-sur-l'Eau 06 44 29 96 91 - 03 83 75 72 23.

Nombre de places limité

Tarif : 19 € pour les Blainvillois

21 € pour les extérieurs.

Tenue vestimentaire adaptée

Chausson de gymnastique

Certificat médical pour pratique de la danse demandé.

ANIMATIONS JEUNESSE

Mardi 15 mars - Tapis à histoires

10 h 00 au Lieu d'Accueil Enfant Parent. Raconté par Rosita SPIESER de l'association Les Amis de Georges.

Animation gratuite.

COMITÉ DES FÊTES DE BLAINVILLE-SUR-L'EAU

Samedi 12 mars - Soirée magique

20 h 30 - MFC ouverture des portes à 19 h 45. avec 4 artistes sur scène

magie ... rêve ... illusion ... hypnose ...

Fin de soirée par un DJ jusqu'à 2 heures du matin.

Entrée : 25 euros avec buffet et dessert

Contact : comitedesfetes@blainvillesurleau.fr ou 06 95 88 08 67.

Dimanche 10 avril - Brocante littéraire

de 10 h 00 à 18 h 00 - MFC.

Entrée libre.

Buvette et petite restauration sur place.

Renseignements et réservations

comitedesfetes@blainvillesurleau.fr

ou 06 95 88 08 67.

Vendredi 15 avril - Soirée théâtre

20 h 30 - MFC.

Par la compagnie Les gens d'Hudi

« Le cochon a dit oui ».

Entrée libre.